
SCHÉMA AUTONOMIE ET INCLUSION 2019-2024





Stéphane Troussel

Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Être une citoyenne ou un citoyen à part entière qui puisse participer pleinement à la vie sociale dans toutes ses dimensions : c'est l'une des aspirations fortes qu'expriment les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Depuis plusieurs années, la Seine-Saint-Denis a placé l'inclusion au cœur de ses priorités. Mais nous avons voulu aller bien au-delà car les évolutions démographiques et sociales de ces prochaines décennies appellent dès maintenant des actions concrètes et innovantes.

Le Département a adopté un nouveau Schéma pour l'autonomie et l'inclusion qui s'adresse tant aux personnes âgées qu'aux personnes en situation de handicap, sans oublier les singularités des deux publics.

Avec un objectif clair : faire à terme de la Seine-Saint-Denis un département 100% inclusif et 100% solidaire pour toutes et tous !



Magalie Thibault

Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes

Le Schéma départemental de l'autonomie est le fruit d'une vaste concertation qui aura réuni près de 850 usager-ère-s et plus de 400 professionnel-le-s et partenaires institutionnel-le-s.

J'ai souhaité que ce nouveau schéma garantisse une solution adaptée à chaque personne, à chaque étape de son parcours de vie.

Il se veut enfin innovant, permettant ainsi à l'ensemble des citoyen-ne-s de promouvoir une société inclusive, dans laquelle le droit des personnes à décider de leur vie prime.

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a fait le choix de réaliser **un schéma unique de l'autonomie**, qui s'adresse aussi bien aux personnes âgées qu'aux personnes en situation de handicap sans confusion des **singularités des deux publics**.

Près d'un quart de la population du Département est concerné par la problématique du vieillissement ou du handicap. Ce contexte conduit les acteur-ric-e-s à poser les jalons d'**une société inclusive qui prend soin de ses aîné-e-s, des personnes en situation de handicap et de leur entourage**.

LE DÉPARTEMENT PRIVILÉGIE UNE APPROCHE GLOBALE, ÉVOLUTIVE ET PARTICIPATIVE.

Globale pour couvrir des enjeux larges : le schéma renvoie à toutes les dimensions de la vie personnelle et sociale des personnes, au-delà du champ des strictes compétences départementales.

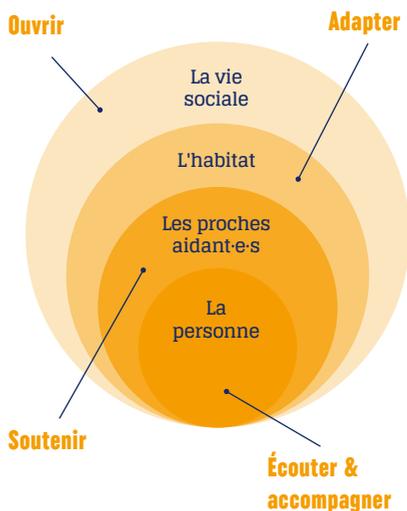
Évolutive pour marquer l'aboutissement du rapprochement entrepris depuis quatre ans dans les réponses apportées et construites pour ces deux publics mais également une étape nouvelle et fondamentale du travail qu'il reste à entreprendre dans l'accompagnement de ces publics.

Participative pour construire avec les usager-ère-s. et les partenaires les contours des solutions à inventer et expérimenter pour les cinq prochaines années.

CE SCHEMA A AINSI ÉTÉ ÉLABORÉ EN CONCERTATION AVEC LES PERSONNES ELLES-MÊMES ET LES ACTEUR-RICE-S DU TERRITOIRE :

- 832 personnes ont répondu à un questionnaire sur leurs attentes ;
- 9 groupes de travail de préfiguration inter institutions se sont réunis ;
- 3 conférences territoriales ont permis de réunir 400 acteur-ric-e-s de terrain.

Le Schéma départemental de l'autonomie 2019-2024 a pour ambition de garantir **une offre adaptée à chaque personne**, à chaque étape de son parcours de vie, dans chaque territoire, basée sur la mobilisation de ses propres capacités et celles de son environnement.



Pour garantir cette offre, l'adaptation de toutes les politiques publiques départementales ainsi que **l'action mise en œuvre par nos partenaires** sont nécessaires.



OBJECTIF 1 : PARTICIPER À UNE VIE SOCIALE RICHE ET ACTIVE, UN DROIT POUR TOU-T-E-S.

En structurant et rendant l'offre culturelle, sportive, citoyenne lisible ; en encourageant les initiatives citoyennes et inter-générationnelles ; en développant les dynamiques de budget participatif ; en intégrant la vie sociale dans les projets de vie ; en renforçant les actions de lutte contre l'isolement. La carte Ikaria concourt à cet objectif et à la diffusion d'informations pour les seniors.



IMPULSER UN DÉPARTEMENT 100% INCLUSIF

Le premier engagement de ce schéma est d'**amorcer la transformation du territoire pour le rendre inclusif**. Cette ambition renouvelée suppose d'activer tous les leviers, aussi bien de droit commun que médico-sociaux.

Elle suppose également de travailler sur l'accessibilité effective des services. Par ailleurs, la transformation sociale requiert un **changement profond de regard**. Il s'agit de mettre fin à l'invisibilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ.

En soutenant le développement de l'accompagnement à la demande ; en rendant lisible l'offre, et les actions de proximité. Dans le cadre d'un plan **dédié de contrats de Service civique**, valoriser les compétences des jeunes majeur-e-s anciennement mineur-e-s non accompagné-e-s afin de renforcer la solidarité de proximité.



PRISME

Pôle de référence
inclusif sportif
métropolitain

OBJECTIF 3 :

LA SEINE-SAINT-DENIS, TERRITOIRE DES
JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES,
TERRITOIRE DU SPORT INCLUSIF.

En créant un pôle de référence inclusif
sportif métropolitain accessible à tou-te-s:

PRISME.

En initiant un projet de territoire sport
et handicap incluant les acteur-ric-e-s du
médico-social.

OBJECTIF 4 :

DE LA PETITE ENFANCE À L'EMPLOI, UN
OBJECTIF : AUCUN ACCUEIL IMPOSSIBLE.

En accompagnant les professionnel-le-s
accueillant des personnes en situation
de handicap ; en adaptant les collèges ;
en expérimentant l'articulation scolarité
et temps périscolaire dans le cadre du
projet 100% inclusif.

En soutenant et accompagnant avec
les partenaires les mises en situations
professionnelles, le dispositif d'emploi
accompagné.



ACCOMPAGNER SANS RUPTURE, SOUTENIR LES PROCHES AIDANT·E·S

Le Département souhaite donner une **nouvelle impulsion à l'accès effectif aux droits et améliorer le service apporté aux personnes que ce soit en termes de délais ou d'accueil**. Ce schéma investira particulièrement les enjeux de coordination entre les intervenant·e·s en favorisant leur rapprochement et leur meilleure articulation en mettant l'usager·ère au centre. Une nouvelle stratégie globale s'appuiera sur la démarche usager·ère·s engagée par la collectivité et le projet de territorialisation des actions du pôle solidarité. **Les proches aidant·e·s sont un maillon essentiel de l'accompagnement et doivent être soutenu·e·s**. Le schéma met en place un plan d'action dédié pour contribuer à améliorer le repérage précoce et la mise en œuvre d'interventions en amont du risque d'épuisement de l'aidant·e.

OBJECTIF 5 : RÉDUIRE NOS DÉLAIS DE TRAITEMENT.

En garantissant le respect effectif et durable des délais légaux dans le cadre de la démarche usager·ère·s ; en formalisant des procédures d'urgence pour éviter les ruptures de parcours.

OBJECTIF 6 : ASSURER SUR TOUT LE TERRITOIRE UN ACCÈS EFFICACE À L'INFORMATION ET AUX CONSEILS.

En créant un accueil unique pour la DPAPH et la MDPH dans la perspective d'une Maison de l'autonomie et des aidant·e·s ; en associant les personnes à l'adaptation de la communication ; en animant un réseau de relais locaux ; en créant des permanences au niveau des circonscriptions de service social.

OBJECTIF 7 : CONSTRUIRE UN PLAN D'ACTIONS POUR LES PROCHES AIDANT·E·S.

En développant l'intervention précoce, l'accompagnement personnalisé, la formation et les solutions de répit.

Dans le cadre du plan Défi handicap, il est prévu la création d'une équipe mobile dédiée aux plus de 16 ans à domicile avec des troubles du spectre autistique.

OBJECTIF 8 : CONSTRUIRE UN DISPOSITIF GLOBAL DE PRÉVENTION.

En soutenant les actions de prévention dans le cadre de la conférence des financeurs ; en poursuivant l'action bucco-dentaire (bus dentaire départemental 2020) ; en renforçant le dispositif de lutte contre la maltraitance.

OBJECTIF 9 : FLUIDIFIER LA COORDINATION.

En déployant avec l'ARS des outils de rationalisation des dispositifs territoriaux de coordination.

ASSURER LE LIBRE CHOIX DU LIEU DE VIE : POUR UN HABITAT ADAPTÉ ET INCLUSIF

Le projet de vie des personnes est de choisir leur lieu de vie avec un accompagnement et un habitat adapté favorisant le plus longtemps possible leur autonomie.

Au-delà de l'adaptation du logement qui reste un enjeu en Seine-Saint-Denis se développent aujourd'hui de nouvelles façons d'habiter avec des formes d'habitat regroupé associées à des services partagés.

Le logement inclusif et accompagné est une orientation majeure de ce schéma qui créera les conditions du déploiement de solutions variées, innovantes, soutenables financièrement et portées tant par l'initiative citoyenne, les associations que le médico-social.

OBJECTIF 10 : MOBILISER TOU·TE·S LES ACTEUR·RICE·S.

En partageant les enjeux du vieillissement et du handicap entre le monde du logement et le médico-social, en élaborant une convention avec les acteur·rice·s de la rénovation urbaine.

OBJECTIF 11 : FACILITER L'ADAPTATION DES LOGEMENTS.

En adaptant 3000 logements sur cinq ans, en informant sur les dispositifs d'aide, en développant la domotique (pack téléassistance « Ma tranquillité »).

OBJECTIF 12 : DÉVELOPPER L'HABITAT INCLUSIF ET SON ÉCOSYSTÈME.

En créant les conditions du développement de solutions innovantes comme les 25 tiers-lieux « Autonomie dans mon quartier » (services de proximité), en diversifiant le public des résidences autonomie, en créant un observatoire de l'habitat inclusif.



UNE OFFRE MÉDICO-SOCIALE ADAPTÉE POUR APPORTER UNE SOLUTION À CHACUN·E

Le Département promet au travers de ce schéma une approche résolument domiciliaire pour répondre aux aspirations des personnes et faire face aux enjeux démographiques de demain. Dans cette approche, les acteur·rice·s médico-social·e·s doivent prendre toute leur place, qu'il s'agisse des services ou des établissements.

Il est impératif, pour garantir le bon fonctionnement du système de prise en charge, de poursuivre les efforts de renforcement de l'offre médico-sociale, en la ciblant sur les besoins prioritaires.

Il est également impératif de poursuivre la transformation du secteur. Cela suppose un décloisonnement entre le secteur des établissements et celui du domicile, que le Département souhaite encourager avec l'ARS. Cela suppose aussi une évolution significative du secteur de l'aide à domicile.

OBJECTIF 13 :
POURUIVRE AVEC L'ARS LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE SUR LES BESOINS PRIORITAIRES TELS QUE L'AUTISME, LE HANDICAP PSYCHIQUE, LE POLYHANDICAP ET LES PERSONNES VIEILLISSANTES EN SITUATION DE HANDICAP.

En créant une plateforme de coordination et d'orientation en matière

d'autisme et en renforçant l'offre à l'échelle de l'Île-de-France ; en créant, en partenariat avec l'ARS, 900 solutions nouvelles pour les personnes en situation de handicap ; en apportant des réponses adaptées aux enfants avec TSA confié-e-s à la protection de l'enfance ; en lançant un appel à manifestation d'intérêt dans le champ des personnes âgées.

OBJECTIF 14 :
ENCOURAGER LE DÉCLOISONNEMENT DOMICILE/ÉTABLISSEMENTS POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE RUPTURE.

En positionnant les établissements comme pôles ressources pour leur bassin de vie ; en dynamisant le déploiement de la Réponse accompagnée pour tou-te-s ; en renforçant l'accompagnement des enfants confié-e-s à l'Aide sociale à l'enfance en situation de handicap ; en créant des solutions d'appuis mobiles pour les personnes à domicile par défaut.



OBJECTIF 15 :
**POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT
DU SECTEUR DES SERVICES À DOMICILE.**

En fixant les conditions d'obtention des autorisations au regard des orientations du schéma ; en mettant en œuvre la réforme de la tarification pour une meilleure adéquation avec les besoins ; et en renforçant la qualité de gestion.

En rendant lisible l'information sur la qualité des SAAD ; en poursuivant le soutien à la formation des professionnelles ; en favorisant l'innovation (solutions de répit, habitat inclusif, partenariat avec les ESMS ...).

OBJECTIF 16 :
**RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES
MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT
DE LA PERTE D'AUTONOMIE.**

En organisant la promotion des métiers de l'aide à la personne ; en mobilisant les structures d'insertion et les organismes de formation.



OUTILS PHARES DU SCHÉMA, LES SERVICES DIGITAUX PARTICIPENT À L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES : LE NOUVEAU SITE DU DÉPARTEMENT

LE NOUVEAU SITE DU DÉPARTEMENT AMÉLIORERA L'ACCUEIL ET LE CONTACT.

En permettant la prise de RDV en ligne, en mettant à disposition un assistant virtuel, en laissant le choix à l'utilisateur du type de correspondance qu'il ou elle souhaite recevoir, en permettant l'accès direct aux services compétents.

FACILITERA L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DONNERA DE LA LISIBILITÉ AUX USAGER·ÈRE·S ET AIDANT·E·S.

En modifiant l'interface du site et son organisation, en créant des annuaires pratiques, en personnalisant la diffusion d'informations : service de lettres d'information numérique, vidéos informatives, etc.

GARANTIRA L'ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE POUR TOU·TE·S.

En créant et en diversifiant les formats adaptés, en accompagnant les usager·ère·s pour l'utilisation des contenus numériques. En utilisant un outil méthodologique pour l'inclusion numérique et l'accès aux droits à destination des professionnel·le·s et des bénévoles (soutien de la CNAV et de la Région Île-de-France).

SIMPLIFIERA LA COORDINATION ET LE SUIVI DES PARCOURS DE VIE.

En développant **ViaTrajectoire** et un **espace personnel sur le site**, par lequel les démarches en ligne seraient facilitées pour les usager·ère·s, leurs aidant·e·s et les établissements.

LES SERVICES DOMOTIQUES

Les évolutions technologiques récentes ouvrent de nouvelles perspectives, au travers notamment de la domotique, qui représente un des champs d'action important du schéma.



ACTIONS ÉLABORÉES PAR LE SCHÉMA QUI INCARNENT L'AMBITION DU DÉPARTEMENT POUR UNE SEINE-SAINT-DENIS 100 % INCLUSIVE



Proposer à tous les plus de 60 ans la **Carte Ikaria** pour un accès privilégié à la culture, au sport et aux loisirs



Créer un accueil unifié préfigurant une « **Maison de l'autonomie et des aidant·e·s** »



Adapter **3000 logements en cinq ans** en lien avec les bailleurs et les partenaires



Réduire les délais d'**instruction** des demandes et améliorer l'**accès aux droits**



Créer **25 tiers-lieux « Autonomie dans mon quartier »**



Renforcer et adapter l'**offre médico-sociale**



Construire un **Pôle de référence inclusif et sportif métropolitain (PRISME)**



Développer des outils pour favoriser la **participation des citoyen·ne·s**



Expérimenter dès maintenant la **démarche « Territoires 100% inclusifs »** dans deux villes



Faire des **mineur·e·s non accompagné·e·s** d'aujourd'hui les **accompagnant·e·s des seniors** de demain



SUIVEZ-NOUS #SSD93

seinesaintdenis.fr